



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire N° 42-2026

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

**DEBIT DE
BOISSONS**

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) M. GIRAULT

Prénoms Philippe

Profession ou qualité Président de l'ACCA

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Les tailles de l'Ozon, Archigny

Le 04/07/2026 de 8h00 Jusque 23h59

Le 05/07/2026 de 00h00 Jusque 22h00

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Ball Trap

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 02/06/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. GIRAULT

Philippe

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Les tailles de l'Ozon, Archigny Le 04/07/2026 de 8h00 Jusque 23h59

Le 05/07/2026 de 00h00 Jusque 22h00

Le de Jusque

Fait à Archigny

, le 03/06/2026

